

# Conditions Générales de Vente et règlement Intérieur Free Corpus

## Adhésions

L'achat ou la souscription à une des formules Free Corpus, que ce soit dans la boutique en ligne ou directement au centre engage la personne, en tant qu'adhérent du centre Free Corpus, à l'acceptation pleine et entière du présentes Conditions et Règlement intérieur.

Pour adhérer, la personne doit créer son compte sur le site de réservation: [www.freecorpus.extraclub.fr](http://www.freecorpus.extraclub.fr). Elle reçoit ses codes d'accès à l'adresse mail qu'elle aura indiquée. Son espace personnel lui permettra de consulter l'état de son compte, de gérer ses réservations et de recharger son crédit.

L'adhérent accepte le stockage et l'utilisation par Free Corpus des données personnelles qu'il a communiquées à l'adhésion, afin de permettre les communications entre le centre et ses adhérents, et le bon fonctionnement de son compte personnel.

## Fonctionnement du Compte personnel

L'adresse email communiquée à l'adhésion doit être une adresse valide et consultée régulièrement. L'adhérent devra la tenir à jour en allant la modifier dans son espace personnel en ligne si elle venait à changer. Elle lui permettra de recevoir les alertes et informations sur son compte et de récupérer ses identifiants en cas d'oublis. Une aide sur l'utilisation du site de réservation et la gestion du compte est consultable sur le site [www.freecorpus.fr](http://www.freecorpus.fr)

## Réservations

Pour pouvoir réserver et suivre des cours, l'adhérent doit alimenter son compte en se rendant dans la boutique accessible depuis son espace personnel.

Toutes les réservations (pose et annulation) sont effectuées par l'adhérent dans son espace personnel. Les tarifs et programmes des cours et des stages sont consultables sur le site [www.freecorpus.fr](http://www.freecorpus.fr)

Après chaque cours, un débit est opéré sur le compte du réservataire sur le principe suivant: —10points pour un cours de 1h. —15 points pour un cours de 1h30. Pour les stages, le débit dépend de la nature et de la durée du stage (tarifs consultables sur le site [www.freecorpus.fr](http://www.freecorpus.fr))

## Rappel des points importants:

•**Réservations** : L'adhérent consulte les plannings et pose ses réservations lui même à l'avance en se connectant à son compte personnel.  
L'adhérent doit s'assurer de disposer d'un crédit suffisant avant de

poser ses réservations. Les réservations des comptes présentant un solde nul ou négatif ne seront pas maintenues.

Les réservations peuvent être posées jusqu'au dernier moment et les annulations sont possibles jusqu'à 24 heures au plus tard avant l'heure du cours ou du stage. En deçà de ce délai, il n'est plus possible d'annuler un cours ou un stage.

•**Rattrapage** : Si vous n'avez pas pu annuler votre réservation dans les temps (24 heures à l'avance) ou si vous avez manqué votre cours (retard, empêchement etc.), rien n'est perdu. Vous avez 5 jours ouvrables pour le rattraper.

Comment procéder ? Vous consultez le planning en ligne au dernier moment et venez sans réserver à un cours de même discipline et de même durée présentant au moins une place libre (c'est à dire: remplacement d'un cours Pilates manqué par un autre Pilates avec n'importe quel professeur, Yoga par Yoga etc.). Attention: ne réservez pas votre cours de rattrapage car vous seriez débité à nouveau. N'appellez pas le centre mais prévenez le professeur dès votre arrivée (sinon il pensera que vous avez oublié de vous inscrire).

•**Annulation de cours** : En deçà de 3 réservataires, Free Corpus se réserve le droit d'annuler un cours ou un stage. Dans ce cas, les réservataires non maintenus sont averti par Sms ou email de l'annulation du cours.

•**Suspension, et renouvellement** : Lorsque le crédit du compte arrive à zéro ou que la date d'expiration est atteinte, le compte est bloqué et la réservation en ligne est provisoirement suspendue jusqu'au réapprovisionnement du compte.  
L'adhérent doit simplement acheter une nouvelle formule (forfait à la carte, cours ou stage à l'unité) qui alimentera son compte en points et repoussera la date d'expiration. Les points non utilisés de son ancien forfait ne sont pas perdus, ils sont conservés et viennent s'ajouter au nouveau forfait.

En revanche, dans le cas où l'adhérent ne désire plus suivre de cours et/ou demande à résilier son adhésion, les points restant en crédit sur son compte sont perdus. Aucun remboursement ne sera pratiqué.

Les différentes formules proposées dans la boutique en ligne permettent d'adapter son compte selon ses besoins. Pour prolonger la validité d'un forfait, il suffit d'acheter n'importe quel forfait. Par exemple pour réactiver un compte dont la date de validité serait dépassée, mais qui présenterait encore des points non utilisés, l'adhérent a la possibilité d'acheter un forfait au choix pour voir sa date de validité repoussée et récupérer ainsi le crédit antérieur. Le compte repasse en statut « actif » et la date

d'échéance est alors repoussée de plusieurs mois selon le forfait choisi.

Toutes les informations du compte: date de validité, points restant en crédit et historique des réservations sont mises à jour en temps réel et consultables par l'adhérent 24/24h dans son compte personnel.

•**Découverts** : Le débit d'un cours sur un compte qui serait arrivé à zéro, entraîne un découvert. L'adhérent est informé que l'apport des points, suite à l'achat dans la boutique d'un forfait "à la carte", d'un Cours ou d'un Stage à l'unité, viendra couvrir en priorité le découvert du compte.

•**Cession des forfaits** : Les forfaits sont nominatifs, toutefois l'adhérent titulaire peut céder son forfait à une autre personne si il a trouvé quelqu'un pour le reprendre. Dans ce cas, il doit en informer la direction de Free Corpus. Celle-ci après accord procédera au transfert des points sur le compte du nouvel adhérent .

## Responsabilité

Un certificat médical de non contre-indication d'activité physique Pilates / Gymnastique posturale doit être fourni tous les ans. Free corpus décline toute responsabilité en cas de problème en rapport avec une contre-indication qui n'aurait pas été signalée par la fourniture d'un certificat médical en bonne et due forme.

Cas particuliers: Si vous avez une sensibilité inhabituelle, prévenez systématiquement le professeur au début de votre cours, n'attendez JAMAIS d'avoir mal, le professeur saura vous conseiller et vous faire progresser en situation de confort.

Si vous être enceinte, il est nécessaire d'attendre le troisième mois avant de reprendre les cours avec un certificat médical, le professeur vous donnera des exercices adaptés.

## Hygiène

Pour des raisons d'hygiène, les chaussures sont interdites dans l'établissement. Les adhérents sont priés de se déchausser dès leur arrivée au centre. Un endroit est prévu à cet effet dans le hall d'entrée. Aucune boisson ou denrée alimentaire n'est tolérée au sein de l'établissement.

## Vol

Free Corpus décline toute responsabilité concernant les effets et les valeurs qui sont laissés au vestiaire par les élèves.

## Horaires – Retards

Afin de préserver la qualité de nos cours nous n'acceptons pas les élèves qui arrivent après l'heure de début du cours.

NB: En cas de cours manqué, votre cours n'est pas perdu. Vous pouvez toujours le rattraper dans les 5 jours qui suivent (voir plus bas §Réservations).

L'accès au centre n'est pas libre. En dehors des créneaux de cours et si vous n'avez pas de réservation, ne vous déplacez pas sans avoir obtenu au préalable un rendez-vous par l'intermédiaire du formulaire de Contact du site ou par téléphone.

## Vacances - absences

Le centre est ouvert toute l'année sauf au mois d'août et pendant certaines périodes. Les dates de fermeture sont affichées au centre et sur le site [www.freecorpus.fr](http://www.freecorpus.fr). Toutes les durées de fermeture sont des périodes ajoutées à la durée de votre abonnement.

## Résiliation

Free corpus se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'adhésion d'un adhérent qui ne respecterait pas les présentes conditions. En cas de résiliation de la part de Free Corpus, la direction s'engage à justifier sa décision et à rembourser l'adhérent du crédit restant sur son compte, moins les éventuels frais que cette résiliation entraînerait.

En dehors du cas ci-dessus, et du cas de force majeure prévu au § suivant, l'adhérent est informé qu'il ne sera procédé à aucune prolongation ni remboursement du crédit restant sur les forfaits, qu'ils soient en cours de validité ou arrivés à expiration.

## Cas de force majeure:

En cas d'empêchement grave et indépendant de sa volonté, l'adhérent qui n'a pu jouir de son forfait pendant une période significative, pourra s'il le désire, demander la prolongation de celui-ci. Il devra en faire la demande expresse et justifiée (certificat médical, d'hospitalisation etc.) auprès de la direction de Free Corpus dans les plus courts délais. En cas de prolongation, la date d'échéance sera alors repoussée d'un temps équivalent à celui de l'arrêt dans la limite de 6 mois maximum.

Dans tous les cas, remboursement ou prolongation d'un forfait, la décision sera laissée à la seule appréciation de la direction Free Corpus.

## RGPD

En respect de la loi Informatique et Liberté et de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD), Free Corpus informe ses adhérents que les données recueillies et conservées ne font l'objet d'aucune exploitation commerciale ni transmission à des tiers. Par ailleurs, l'adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent en contactant la direction Free Corpus par mail à [contact@freecorpus.fr](mailto:contact@freecorpus.fr)

## CONDITIONS PARTICULIERES ABONNEMENTS "PRIVILEGE"

La souscription à l'abonnement "PRIVILEGE" est attachée aux conditions définies ci-dessous. Celles-ci viennent compléter les CGV.

1. L'abonnement *Privilège* consiste en une inscription récurrente hebdomadaire sur un cours "fixe" (même jour, même horaire) pendant toute la période de **septembre à fin juin**; sauf périodes de fermeture du centre et exceptée **2 semaines** pendant la période de Noël. L'effectif des cours est de 10 élèves. Les programmes sont communiqués et les adhésions ouvertes en fin de saison précédente et en tout début de saison.
2. Plusieurs formules *Privilège* peuvent être combinées. Par ailleurs, un abonnement *Privilège* peut être complété par l'achat de Points (forfaits "A la carte" ou "Stage à l'unité") si l'adhérent désire combiner son (ses) cours fixe(s) à des cours "ponctuels" à la carte, ou encore à des Stages.
3. L'adhésion *Privilège* est strictement personnelle et ne peut être annulée en cours de saison. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ou d'abandon par l'adhérent excepté le cas prévu au **§ 11** ci-dessous.
4. L'abonnement *Privilège* porte sur certains cours PILATES et YOGA dont l'adhérent a pris connaissance le jour de son inscription. Toutefois, en cas d'empêchement, le professeur prévu initialement pourra exceptionnellement se faire **remplacer par un autre professeur** qui assurera ses cours.
5. Exceptionnellement, si un cours *Privilège* ne pouvait être maintenu par le professeur ou son remplaçant, il sera accordé aux abonnés un **dédommagement en Points** de la valeur du cours (10 points pour cours 1h, 15 points pour cours 1h30) à utiliser à leur convenance sur tout autre cours de même discipline et même durée pendant la saison de septembre à fin juillet.
6. En cas d'absence prévisible, l'adhérent s'engage à **libérer sa place** dès que possible (au minimum 24h à l'avance) en annulant sa réservation dans son espace en ligne ExtraClub, afin de permettre à un autre élève en liste d'attente de suivre le cours. Il peut alors se rattraper dans les **5 jours ouvrés qui suivent**, en venant **sans réserver** à un cours équivalent (de même discipline et même durée) qui présente des places libres et **en prévenant le professeur de sa présence**, avant le cours.
7. Tout cours manqué et non libéré au **minimum 24h**, à l'avance ne donnera lieu à aucun remplacement ni remboursement.
8. Si l'adhérent désire modifier son abonnement *Privilège* en cours de saison (changement de jour ou d'horaire) et dans la limite du possible : un montant de 50 euros pour frais de gestion devra être versé à *Free Corpus* et la modification ne pourra techniquement être effective que dans un délai de **4 semaines** après la demande.
9. En cas de problème de santé entraînant une absence temporaire de l'adhérent **supérieure à 2 semaines**, un remboursement sera effectué sous forme de crédit de points sur son compte à condition de nous avoir prévenu **dès l'interruption** et de fournir un **certificat médical**. Aucun remboursement ne sera effectué **si ces conditions ne sont pas remplies**.
10. En cas de problème de santé entraînant une absence **inférieure à 2 semaines**, aucun dédommagement n'est prévu.
11. En cas d'**interruption définitive** pour cause de force majeure justifiée (déménagement, longue maladie etc.), l'adhérent devra en informer *Free Corpus* dès que possible. Un remboursement pourra être alors proposé sur la base de 30% du solde restant à courir à **partir de la date de la demande** et la place sera libérée.
12. En cas de **cours non suivi** et non libéré, pendant une période **supérieure à 2 mois** consécutifs et en l'absence de justification par l'adhérent, *Free Corpus* se réserve le droit de **résilier** l'abonnement après une mise en demeure restée sans résultat.